

Date du contrôle : 01/04/2021

N° Permis de construire :

Intervenant :

N° d'arrêté d'autorisation de raccordement :

Désignation du/des bâtiments :

Adresse : 30 AVENUE DE TARBES
 Commune : VIC-EN-BIGORRE
 Référence compteur : J18FA373871N
 Date de construction :
 Référence cadastrale :
 GPS : 43,378435713239 0,0582285784184933

Désignation du propriétaire :

Nom / prénom : SCI VIC LOISIRS
 Référence client :
 Adresse : 30 AVENUE DE TARBES
 Commune : VIC-EN-BIGORRE
 Téléphone : 0680435378
 Mail : garcia.philippe9@Wanadoo.fr

Désignation de l'organisme de contrôle :

Nom de l'entreprise : SAUR , 1004 Avenue de la Vallée d'Ossau, Aéroport Pyrénées - BP 50309, 64121 SERRES-CASTET
 Téléphone : 05 59 72 77 02

Type de contrôle :

Type : Vente immobiliere
 Visite :

Conclusion sur le raccordement :

- CONFORME** NON CONFORME
- Immeuble non raccordé au réseau d'assainissement
 - Evacuation d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
 - Défaut d'étanchéité des installations privées
 - Une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement
 - Evacuation d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales
 - Raccordement non conforme sur le tabouret de branchement
 - Fosse septique / toutes eaux en service et raccordée au réseau d'assainissement
 - Autres

Observations :

Documents remis lors de la visite :

Personne(s) présente(s) lors de la visite : Plans de masse Schémas
 Propriétaire Locataire : Agence :
 Autres : SCI VIC LOISIRS

Méthode utilisée : Test à l'eau Test au colorant Test à la fumée Autres

Type de réseau : Separatif

Caractéristiques de l'habitation :

• Type de bâtiment : Maison
 • Occupation du bâtiment : Residence secondaire
 • Index compteur : 424 m³
 • Présence de documents permettant de déterminer l'implantation et les caractéristiques du système ? Non
 Si oui, lesquels ?
 • Habitation alimentée en eau lors de la visite : Oui • Présence d'un poste de refoulement : Non
 • Présence d'un captage d'eau sur la parcelle : Oui • Existence d'installations spécifiques : Non
 • Présence d'un clapet anti-retour : Oui Si oui, lesquelles?

Vérification du raccordement des eaux usées :

- Présence d'un accès au branchement accessible : Oui
- Si oui, de quel type ? Siphon disconnecteur Boîte de branchement Regard et/ou T
- Si oui, où se situe t-il ? Partie publique
- Diamètre, profondeur et matériau du branchement : diam 125, profondeur 120, pvc
- Ecoulement correct : Oui



		Nombre	Conformité	Commentaires
ETAGE 2 ET PLUS	WC			
	Salle de bains			
	Cuisine			
ETAGE 1	WC			
	Salle de bains			
	Cuisine			
RDC	WC		3	Conforme
	Salle de bains		3	Conforme
	Cuisine		2	Conforme
	Cellier		2	Conforme
GARAGE SOUS SOL	WC			
	Salle de bains			
	Cuisine			

Observations :

Vérification du raccordement des eaux pluviales :

- Présence d'un collecteur au droit de l'habitation : Non
- Habitation raccordée: Non
- Si oui, présence d'un accès :
- Si oui, où se situe t'il ? :
- Diamètre et matériau du branchement :
- Eaux pluviales séparées des eaux usées : Oui
- Etat du raccordement :
- Présence d'un récupérateur d'eau de pluie :

Détail des éléments contrôlés :

		Nombre	Conformité	Commentaires
	Gouttière	6	Conforme	
	Bonde siphonide			
	Grille			
	Drainage			
	Infiltration dans le sol	1	Conforme	
	Trop plein puits			
	Autre			

Observations :

Photos des installations :

Conclusion de la visite :

Raccordement conforme
 Raccordement non conforme

Description des anomalies :

Remarques :

- Le client ou son représentant certifie qu'il a donné accès à tous les points d'eau à SAUR et que la liste des points d'eau ci-dessus est exhaustive.
- Ce rapport est valable sous réserve qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse ou filtre, non signalé ou enterré ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif et qu'aucune gouttière ou installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe, non signalée ou enterrée ne demeure raccordée au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.
- Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente ...). La responsabilité de la SAUR en matière d'assainissement ne peut se trouver engagée à la suite de dysfonctionnements survenant pour des causes imprévisibles après la transaction immobilière.
- Ce présent rapport ne sera pas opposable si des infractions venaient à être décelées ultérieurement à l'occasion des contrôles réalisés. Le propriétaire s'exposerait alors à la mise en action des voies de droit prévues par la réglementation.
- Ce document certifie l'état de l'installation lors de la visite. La durée de validité du présent contrôle est limitée à trois ans.
- Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des anomalies cochées ci-dessus et de réaliser les modifications nécessaires pour mettre en conformité vos installations dans les plus brefs délais à compter de la date du contrôle.
- Le client certifie avoir pris connaissance des rappels réglementaires et des informations évoquées précédemment. Il certifie sur l'honneur que l'installation :

Ne dispose pas d'assainissement individuel
 Dispose d'un assainissement individuel

Fait à : VIC-EN-BIGORRE
Le : 01/04/2021
Signature Demandeur :

Signature Contrôleur :

